

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MARS 2006**

Délibération
n° 2006.03.077

**Mise en valeur du
patrimoine naturel
de la ComAGA:
conventions de
passage sur des
parcelles privées**

LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 mars 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

ENVIRONNEMENT / ECO-CONSEIL

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT**MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL DE LA COMAGA: CONVENTIONS DE PASSAGE
SUR DES PARCELLES PRIVEES**

Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine naturel engagée par la ComAGA, il est prévu de réaliser l'aménagement de sentiers d'interprétation ayant pour objectif la découverte du patrimoine de façon ludique et interactive.

Cependant, ces sentiers empruntent pour partie des propriétés privées. Il est donc nécessaire que des conventions soient passées avec les propriétaires des parcelles traversées ayant pour objet de permettre le passage des promeneurs.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 7 mars 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER le modèle de convention de passage en terrain privé ci-joint.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

31 mars 2006

Affiché le :

03 avril 2006